

---

## *Note sur le budget 2018*

---

### *Pas d'augmentation de la fiscalité ni de recours à l'emprunt Poursuite de la réduction de la dette (inférieure à la moyenne nationale) Plus de 9.5 millions d'€ de dépenses d'équipement*

Afin de permettre au Conseil Municipal de disposer de la vision la plus claire possible de la situation financière de la Commune, une reprise anticipée des résultats 2017 sera proposée au vote lors du prochain Conseil.

L'exécution du budget 2017 a donné lieu à ce calcul anticipé des résultats validés par le comptable public (avant l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal).

Les résultats 2017 sont excédentaires en fonctionnement (1.6 millions d'€) et en investissement (1 million d'€), ils sont injectés dans le budget primitif 2018 où ils constituent, ajoutés aux résultats positifs des années précédentes (2.9 millions d'€ en fonctionnement et 7.5 millions en investissement) des ressources et réserves supplémentaires, conformément à la délibération d'affectation des résultats.

Par ailleurs, le budget principal sera abondé en 2018 par l'intégration des résultats du budget annexe de l'assainissement, supprimé le 31 décembre 2017, la compétence ayant été transféré à la CARF au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les résultats de la caisse des écoles seront, quant à eux, intégrés dans le budget principal après le vote du compte administratif de la caisse des écoles, une délibération devant être prise au préalable afin d'acter la dissolution de cette dernière après trois années de non fonctionnement.

Le budget 2018 poursuit son effort de maîtrise des charges de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibre.

Aucune augmentation de taux de fiscalité n'est envisagée pour 2018 alors que les taux de fiscalité locale de Roquebrune Cap Martin se situent en-dessous des moyennes départementales.

- Taxe d'habitation : 15.34% pour Roquebrune Cap Martin (contre 17.12% en moyenne)
- Taxe foncière : 13.15 % pour Roquebrune Cap Martin (contre 13.95% en moyenne)

En 2018, de nouvelles contraintes budgétaires sont annoncées, notamment la poursuite de la diminution de la DGF (dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes) et le maintien des pénalités SRU à un niveau de 500 000 €, ainsi qu'un manque d'information sur le financement de la taxe d'habitation incitant à beaucoup de prudence sur l'évaluation des recettes de fonctionnement.

La vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement sera maintenue sans que la qualité des services publics municipaux offerts aux roquebrunois ne soit altérée.

La ville poursuit son action en faveur de la sécurité des biens et des personnes, la sécurité routière et l'amélioration du stationnement. Elle conforte aussi son engagement aux côtés du monde associatif (culture, sport, éducation...)

Les dépenses de personnel augmentent sous l'effet des réformes de la fonction publique territoriale. En effet, la fonction publique territoriale est impactée par plusieurs évolutions réglementaires, notamment la réforme des catégories B et C, l'augmentation du point d'indice et le RIFSEEP.

Le budget 2018 permet à la commune de poursuivre son désendettement. Les importantes dépenses d'équipement 2018 (plus de 9.9 millions d'€), visant à l'amélioration de la qualité de vie et l'entretien du patrimoine sur tout le territoire communal sont autofinancées.

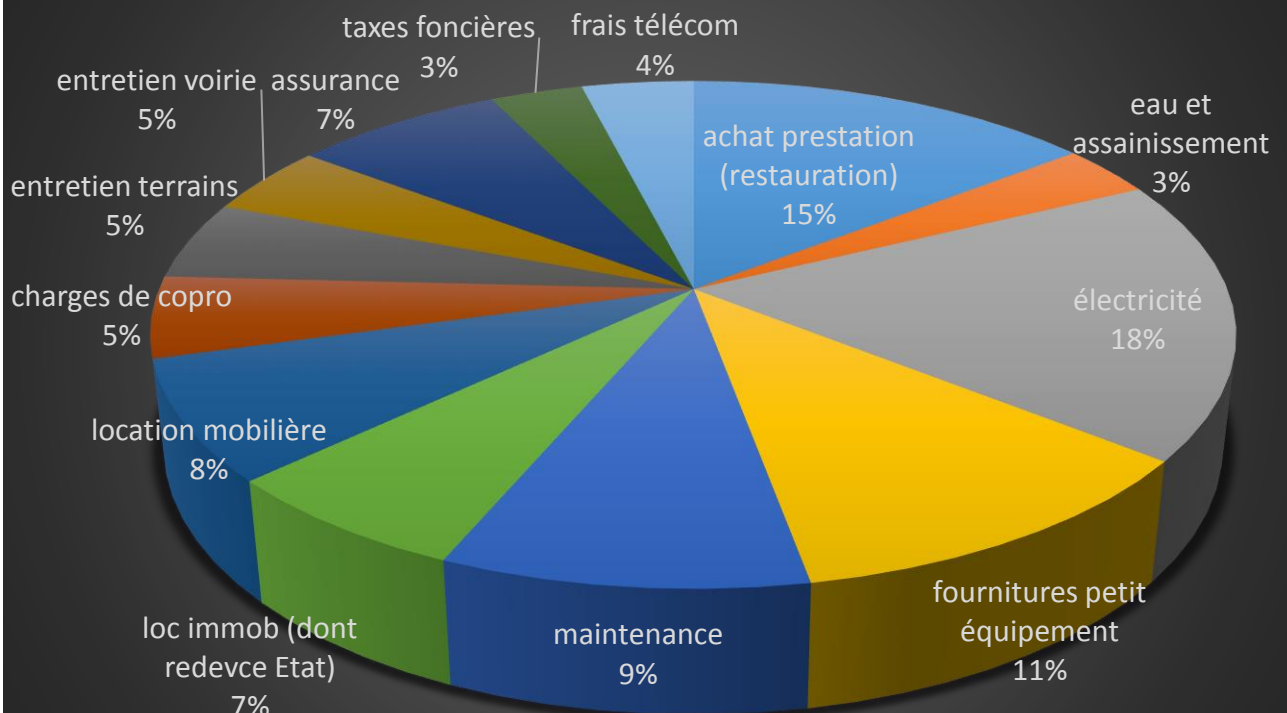
Les principales dépenses prévues sont notamment la poursuite de l'aménagement urbain, la rénovation complète du site du Solenzara, la réfection de plusieurs rues dans l'ensemble de nos quartiers, le financement des travaux de la piscine municipale...

## 1 Le budget 2018 s'équilibre en fonctionnement :

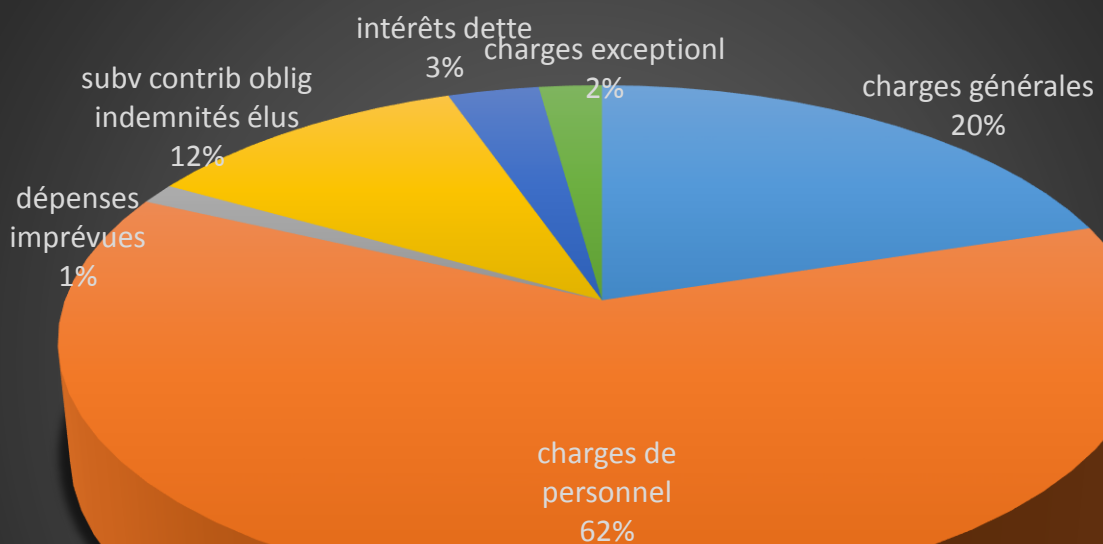
**La section de fonctionnement est excédentaire et permet de dégager un virement pour le financement de la section d'investissement**

- 28.5 millions d' € de dépenses dont, notamment :
  - o **14.4** millions d' € de charges de personnel
  - o **4.7** millions d' € de dépenses générales (électricité, prestations de service, maintenance, redevances à l'Etat, locations mobilières...)
  - o **2.7** millions d' € d'autres charges courantes, composées essentiellement des subventions aux organismes publics (CCAS, SDIS...) et associations.
  - o Charges d'intérêts de la dette : 740 000 €
  - o Dépenses imprévues : 300 000 €
  - o 2.1 millions d'€ d'autofinancement viennent abonder la section d'investissement Et **2.8** millions d' € d'opérations d'ordre (dotations aux amortissements et provisions)

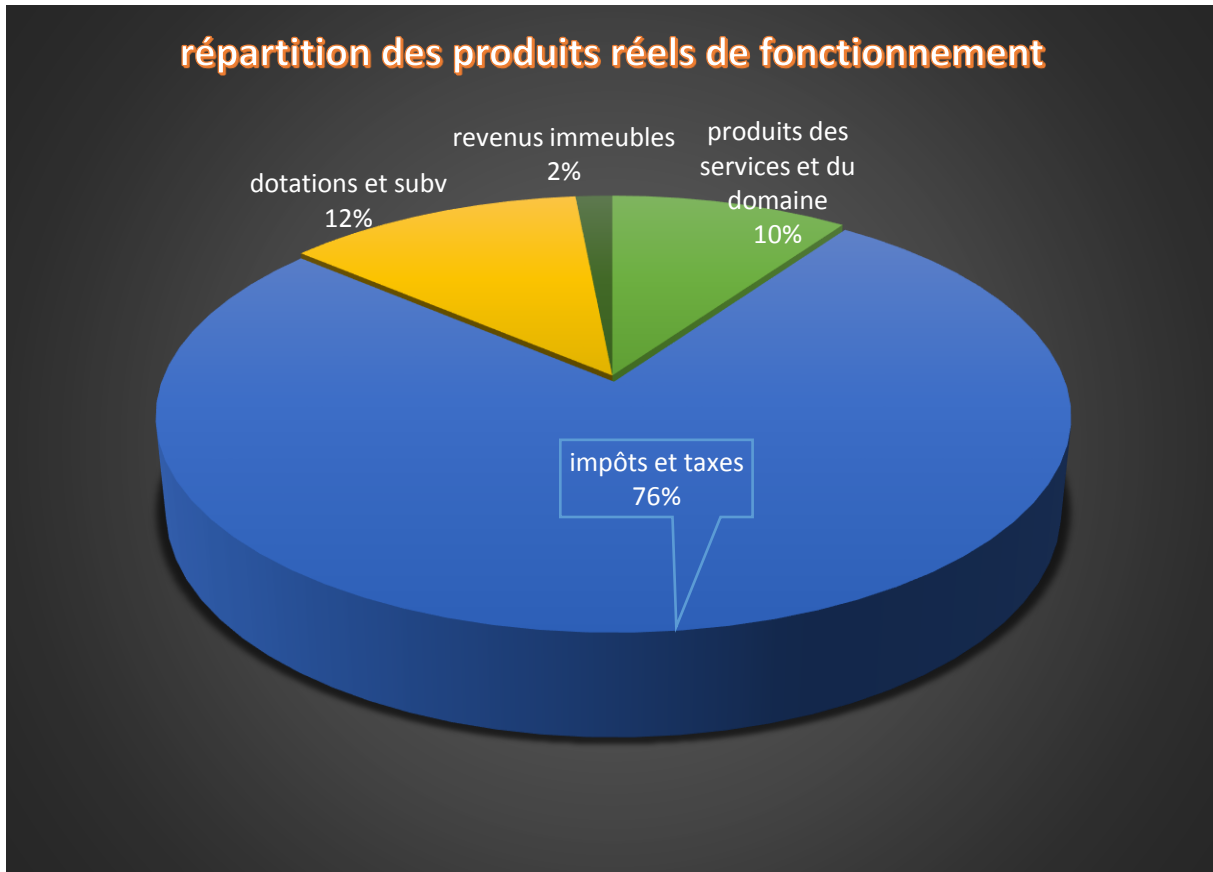
## répartition des charges générales



## répartition dépenses fonct réelles

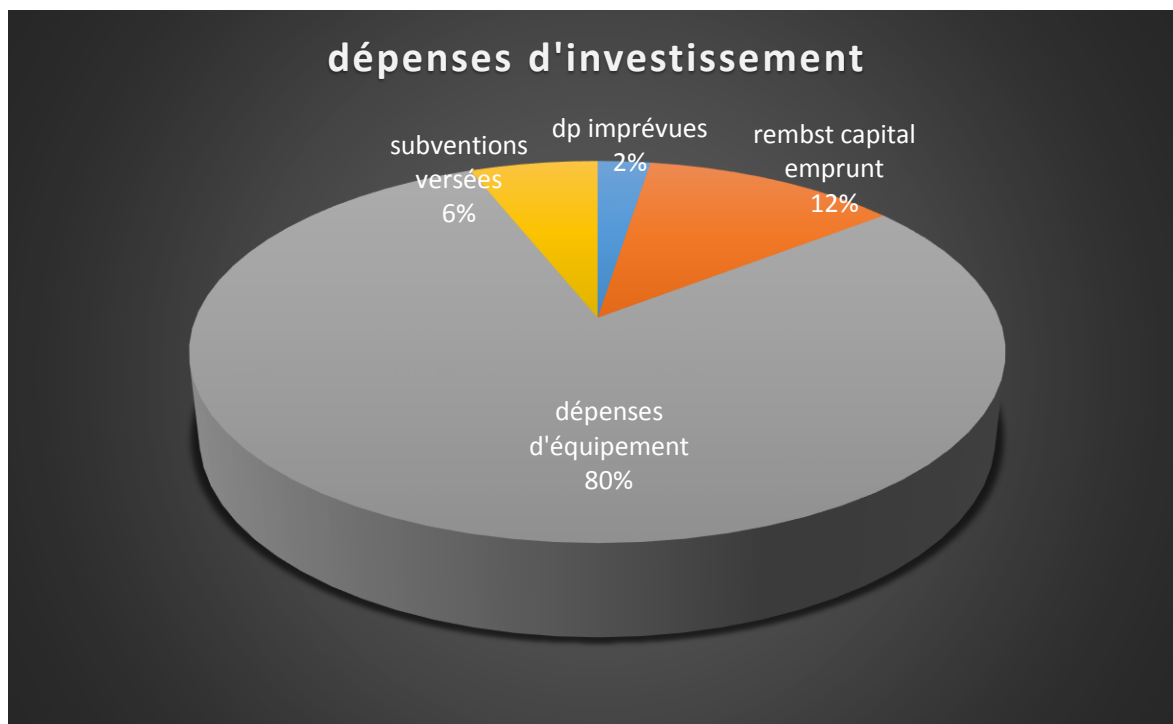


- 28.5 millions d'€ de recettes, dont, notamment :
  - **19.6 millions d' € d'impôts et taxes** : fiscalité directe locale (TH et TF), attributions de compensation de la CARF, taxe sur les droits de mutation, droits de stationnement...
  - **3.2 millions d' € de dotation de l'Etat, subventions de la CAF**
  - **2.5 millions d' € de produits de services périscolaires, crèche, redevances d'occupation du domaine public**
  - **2.2 millions d' €** : résultats excédentaires 2017 et antérieurs reportés



2-La section d'investissement est proposée en suréquilibre : excédent de recettes de 8.9 millions d'€

- 12.1 millions d' € de dépenses d'investissement, dont notamment
  - **1.4 millions d' € de remboursement du capital de la dette**
  - **730 000 € de subvention au bailleur social pour la réalisation de logements sociaux**
  - **9.6 millions d' € de dépense d'équipement (détail ci –après), dont 1.4 millions d' € de reports de crédits engagés en 2017.**
  - **300 000 € de dépenses imprévues**



#### Principales dépenses d'équipement 2018

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| centre nautique                   | 2 470 000 |
| Solenzara                         | 1 438 000 |
| dalle du Rataou (village)         | 500 000   |
| aménagement urbain                | 350 000   |
| aménagement des plages            | 325 000   |
| voirie mobilier urbain            | 1 600 000 |
| réseau électricité éclairage      | 755 000   |
| bâtiments scolaires cantine       | 201 800   |
| bâtiments administratifs          | 190 000   |
| bâtiments autres (parc privé)     | 150 000   |
| espaces verts nat et touristiques | 141 000   |
| informatique                      | 89 000    |
| matériel roulant                  | 85 000    |
| bâtiments et équipement sportif   | 30 000    |

- 21 Md'€ de recettes d'investissement :
  - o 2.5 millions d' € de cessions d'actifs (terrain jouxtant le CCAS et colline de St Romans)
  - o 11.6 millions d' € de reports année antérieures : ceci correspond aux sommes mises en réserve pour faire face, sans emprunt, au financement de la piscine.
  - o 900 000 € de FCTVA et amendes de police
  - o 830 000 € de fonds de concours CARF
  - o 2.1 millions d'€ d'autofinancement issu de la section de fonctionnement  
Et 2.8 millions d' € de dotations aux amortissements